



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Susanne Aebischer / Dominique Butty
Echange d'apprentis Suisse romande/Québec

2017-CE-118

I. Question

Du 23 au 29 octobre dernier le Forum Interparlementaire Romand (FIR) a organisé un voyage au Canada, principalement dans la province du Québec, pour 38 députés provenant des 6 cantons romands. Les députés y participaient de leur propre choix et à leurs frais. Le but de ce voyage était de pouvoir mieux connaître un pays bilingue et fédéraliste. La province du Québec recense 8 millions d'habitants et est francophone. Les députés romands ont eu la chance de pouvoir être invités à l'Assemblée nationale de Québec pour trois jours de travail avec des députés québécois, afin de discuter des problèmes communs, de leurs approches parfois similaires, parfois différentes, de diverses thématiques — par exemple l'énergie, la santé la formation, les langues, etc. Lors de ce séjour, les députés romands ont eu l'occasion, sous l'impulsion du Consulat général de Montréal, de rencontrer à la fois des dirigeants de sociétés suisses installées au Québec et des compatriotes installés au Québec pour y travailler.

Un des domaines qui a beaucoup retenu l'attention des Québécois a été la formation et particulièrement l'apprentissage dual qui est en vigueur dans notre pays. En effet, le décrochage scolaire préoccupe les autorités. Le système québécois conduit une grande partie des jeunes à emprunter la voie des études longues. De ce fait, un pourcentage non négligeable de jeunes a de la peine à trouver des formations pour les faire entrer dans le marché du travail par la suite. La formule duale que nous connaissons dans notre pays a suscité beaucoup d'intérêt et de questionnements de la part des députés québécois et la volonté de mieux le connaître, notamment par l'établissement d'échanges d'apprentis en fin de formation entre nos deux pays. Cette volonté d'échanges a été confirmée tant par l'Ambassade de Suisse, à Ottawa que par le Consulat général suisse de Montréal qui souhaitent les favoriser. Les députés romands présents à ce voyage souhaitent que leur voyage ait des retombées concrètes positives, particulièrement dans le domaine touchant le travail des jeunes et désirent, par le présent dépôt, concrétiser ce souhait.

Si de nombreuses conventions existent entre la Suisse et le Québec pour des échanges au niveau universitaire et des HES, il n'en est pas de même pour les apprentis, à de rares exceptions près. Le présent instrument parlementaire vise à demander aux gouvernements cantonaux romands quelle est leur position à ce sujet et s'ils sont prêts à entrer dans une démarche proactive pour favoriser des échanges d'apprentis en fin de formation entre le Québec et les cantons romands. Les questions suivantes se posent :

1. Le Conseil d'Etat est-il favorable à développer les échanges d'apprentis en fin de formation entre le Québec et la Suisse ?
2. Si oui, est-il d'accord de conclure une convention entre les départements concernés ?

3. A quel horizon pense-t-il que de telles conventions pourraient être négociées ?

18 mai 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

En tant que membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et participant des programmes mis en place par l'agence nationale d'échanges et de mobilité Movetia, le Gouvernement fribourgeois encourage et soutient les échanges de jeunes et les programmes de mobilités.

Il est dès lors favorable au développement, pour la formation professionnelle, d'échanges et de séjours hors Europe, et notamment avec le Québec, à l'instar de ce qui se pratique aux niveaux universitaire et des HES. Cette prise de position est cependant assortie des réserves suivantes : les conditions cadres et les modalités pratiques et financières de ces échanges devront être fixées (filiales d'apprentissage visées, durée et type d'échanges - unilatéral ou réciproque -, recherche d'entreprises formatrices, octroi de bourses, mise en place d'un dispositif allégé pour l'obtention d'un visa, coordination des travaux entre la Suisse romande et le Québec). L'intérêt des jeunes romands pour une destination comme le Québec est également à évaluer, sachant que ce sont surtout les séjours dans des régions anglophones et germanophones qui apportent une plus-value à nos apprentis. Quant aux jeunes alémaniques, les régions plébiscitées pour l'apprentissage du français sont la Suisse romande et la France.

1. Le Conseil d'Etat est-il favorable à développer les échanges d'apprentis en fin de formation entre le Québec et la Suisse ?

Sous réserve des conditions énumérées ci-dessus, le Conseil d'Etat est favorable au développement d'échanges d'apprentis romands avec le Québec.

2. Si oui, est-il d'accord de conclure une convention entre les départements concernés ?

Les expériences de l'agence nationale d'échanges et de mobilité Movetia et celles de l'Ecole des métiers de Fribourg, pour Eurodyssée et « erasmus+solution transitoire Leonardo da Vinci », démontrent qu'il convient de ne pas sous-estimer leur mise en place. Dès lors, le Conseil d'Etat pense qu'il serait opportun d'insérer ces échanges avec le Québec dans une structure existante dédiée.

3. A quel horizon pense-t-il que de telles conventions pourraient être négociées ?

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a été sollicitée par les cantons interpellés afin qu'elle se prononce au sujet de ces échanges potentiels. Une coordination intercantonale semble indispensable pour la mise sur pied d'un tel projet.

III. Conclusion

A l'instar des cantons de Genève et du Jura, Fribourg se déclare favorable au développement d'échanges d'apprentis romands avec le Québec sous réserve toutefois des conditions énumérées dans la présente réponse et de la position de la CIIP. Il sied de relever que le canton de Vaud est

favorable, sans réserve, au développement de ce projet, alors que les cantons de Neuchâtel et du Valais n'y adhèrent pas.

22 août 2017